

Réunion du 26 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 75

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 12 - CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) : APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS ET OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY

Par délibération en date du 8 novembre 2021, la collectivité a décidé de s'engager dans un contrat d'objectif territorial avec l'Ademe pour poursuivre les actions initiées depuis le début du mandat et déjà formalisées dans plusieurs documents de planification existants, en cours de révision ou à venir.

Cette dynamique souhaitée par les élus, affirmée dans le projet de territoire révisé en 2021, témoigne de la volonté politique de s'inscrire dans la transition écologique et énergétique pour un territoire attractif, solidaire, durable et exemplaire.

Le COT est un outil d'évaluation qui permet à travers ses 2 référentiels : climat air Energie et Economie circulaire de mesurer l'engagement de la collectivité et de définir des marges de progression. Cette démarche accompagnée par l'Ademe, au-delà de son cadre très formel et chronophage, pose un cadre de réflexion et suscite des questionnements sur les actions et le fonctionnement de la collectivité.

La 1^{ère} phase du COT qui consistait en un travail collaboratif interservices et élus, est désormais clôturée et se soldera par le versement de l'aide forfaitaire prévue de l'Ademe de 75 000€. Cette phase d'une durée maximale de 18 mois et réalisée en 15 mois pour la CCLLO, portait sur un état des lieux basé sur des entretiens, des ateliers thématiques, des comités techniques et de pilotage en s'appuyant sur les partenaires INDIGGO et GEOCIAM désignés par l'Ademe.

Ainsi le recensement des initiatives territoriales, internes et externes à la collectivité, en matière de transitions écologique et énergétique ont pu être valorisées dans les deux référentiels. Un audit externe de ceux-ci, a conduit aux scores respectifs de 20.1% pour l'Economie circulaire et 20.4% pour Climat Air Energie. La CCLLO a ainsi obtenu une 1^{ère} étoile pour chaque référentiel.

La collectivité connaît désormais la marge de progression à atteindre pour prétendre à la totalité de l'accompagnement financier prévu dans le contrat (275 000€ maximum). Pour y parvenir, un plan d'actions a été élaboré qui s'appuie sur 4 axes et 2 objectifs complémentaires.

1. LE PLAN D'ACTIONS SUR 4 AXES :

👉 Axe 1 : Renforcer la gouvernance interne au service des transitions énergétique et écologique

- Pérenniser une gouvernance interne au service de la transition écologique et énergétique
- Bâtir un programme de formation des élus & fonctionnaires
- Construire une politique d'Achats Responsables
- Élaborer un budget vert
- S'appuyer sur le projet de territoire et la dynamique déployée
- Suivre et évaluer les politiques
- Mutualiser les contacts et favoriser les échanges avec le territoire

👉 Axe 2 : Décliner les transitions énergétique et écologique dans toutes les politiques de la collectivité et la gestion de son patrimoine

- Elaborer un PCAET, PLH, PLUi optimisés
- Poursuivre les actions déchets et mobilité
- Faire évoluer les règlements d'intervention de la collectivité
- Élaborer un suivi des fluides (gaz, électricité, carburants, eau) et proposer un plan d'action de réduction des consommations
- Mettre en avant la coopération interservices

➤ **Axe 3 : Inciter le territoire de la CCLO à s'engager vers ces transitions**

- Développer des schémas directeurs (énergie & réseau de chaleur, flux de matières premières...)
- Inciter aux déplacements alternatifs
- Sensibiliser le grand public et les établissements scolaires
- Poursuivre et amplifier les actions Trame verte et bleue
- Elaborer un plan de communication en faveur de la transition écologique et énergétique
- Identifier les cibles concernées et les modes de communication adéquats
- Animer les transitions énergétiques et écologiques

➤ **Axe 4 : Interagir avec les territoires limitrophes pour amplifier les transitions**

- Développer des schémas directeurs (énergie & réseau de chaleur, flux de matières premières...)
- Inciter aux déplacements alternatifs
- Sensibiliser le grand public et les établissements scolaires
- Poursuivre et amplifier les actions Trame verte et bleue
- Elaborer un plan de communication en faveur de la transition écologique et énergétique
- Identifier les cibles concernées et les modes de communication adéquats
- Animer les transitions énergétiques et écologiques

2. LES 2 OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES :

➤ **Objectif obligatoire de coopération interterritoriale à l'échelle du Pays de Béarn :** la trame noire : éclairage public, pollution lumineuse et biodiversité

- Participer à la rédaction d'une charte d'éclairage public à l'échelle du Pays de Béarn et valider la charte à l'échelle de la communauté de communes
- Initier et suivre la création d'un réseau de gestionnaires techniques à l'échelle du département
- Initier et rédiger un référentiel en lien avec le Pays de Béarn permettant de mettre en valeur les communes s'engageant dans la sobriété de l'éclairage public type « label Béarn Etoilé ».

➤ **1 objectif au choix dans une liste de thématiques proposées au niveau Régional (dont la biodiversité) :** la trame verte et bleue

- Plantation de haies champêtres pour rétablir les corridors écologiques sur le territoire de la CCLO
- Sensibilisation des scolaires des écoles primaires à la préservation de la biodiversité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de prendre** acte des résultats des 2 audits Economie circulaire et Climat Air Energie,
- **de valider** le plan d'actions et les objectifs complémentaires présentés ci-dessus,
- **d'enclencher** la 2^{ème} phase du COT dédiée à la mise en œuvre du plan d'actions,
- **de positionner** la poursuite de la démarche COT au niveau de la direction générale pour affirmer le travail en transversalité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

